



L'an deux mille dix huit (2018), le 27 mars à 19h00 s'est réuni en séance publique en vertu d'une convocation délivrée le 21 mars 2018, le Conseil Municipal de la Ville d'ARGENTEUIL, sous la présidence du Maire, Georges MOTHRON.

PRESENTS : M. MOTHRON, M. PERICAT, Mme CHARAIX, M. SAVRY, M. EL HADDAD, Mme LE NAGARD, M. METEZEAU, M. SLIFI, Mme AMARIR, M. ADALOU, Mme DE AZEVEDO, M. PIERRE, Mme RAIB, Mme OUJJAT, M. VASSEUR, M. MEZIANE, Mme BACHA, M. ABRINAS, M. BERNAGOU, Mme ROUSSEAU, M. CREVAU, M. POLETTI, Mme INGHELAERE, M. DEBEAUD, M. PLOTEAU, M. SABALY, Mme BENGUERFI, Mme LE CORRE, Mme REZGUI, Mme VUILLEMIN, M. TETART, Mme ROBION, Mme FARI, Mme CAYZAC, M. DOUCET, Mme METREF, M. BOUGEARD, M. LEFEBVRE NARE, Mme KARCHER, M. BENEDIC, M. HSSINI, M. PONNUDURAI, Mme BEN CHENNAF ;

REPRESENTES PAR POUVOIR : M. CAMILLERI ayant donné pouvoir à M. PERICAT, M. AMANS ayant donné pouvoir à Mme ROUSSEAU, Mme VALIER ayant donné pouvoir à M. VASSEUR, Mme HENRY ayant donné pouvoir à M. PIERRE, Mme BOUSQUET ayant donné pouvoir à M. POLETTI, Mme ZENATI ayant donné pouvoir à Mme VUILLEMIN, Mme COLIN ayant donné pouvoir à Mme ROBION, M. SLIFI ayant donné pouvoir à Mme FARI, Mme LACAILLE ayant donné pouvoir à M. MOTHRON ;

ABSENTS NON EXCUSES : M. CLAVEL, Mme MERGY, Mme BADIANE ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VUILLEMIN ;

SECRETAIRES ADJOINTES : Mme AYACHE, Directrice Générale des Services, Mme LACROIX, Directrice Générale Adjointe, Mme AGOSTINI, Directrice des Affaires Juridiques et Réglementaires.

DELIBERATION N° 2018-16

Transmission le : 30 MARS 2018

&

Affichage le : 30 MARS 2018



Le Maire,

Georges MOTHRON

18-16. **Motion de soutien au projet Bus entre Seine**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code des Transports,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Contrat Particulier entre la Région et le Département (CPRD) du Val-d'Oise pour la période 2009-2015, approuvé par le Conseil régional le 12 février 2009 et par le Conseil départemental le 19 juin 2009, et ses avenants, visant la requalification de la RD 311 en boulevard urbain et un TCSP (Transport en Commun en Site Propre) sur la RD392,

Vu le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 approuvant le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), identifiant un projet de TCSP dans le secteur d'Argenteuil,

Vu le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF) approuvé par le Conseil régional d'Ile-de-France en juin 2014, pour la période 2010-2020, qui a fait émerger plusieurs secteurs susceptibles d'accueillir des lignes T Zen, dont celui d'Argenteuil, Bezons, Sartrouville et Epinay-sur-Seine,

Vu le Contrat de Plan Etat-Région Ile-de-France 2015-2020, adopté par délibération du Conseil régional en date du 18 juin 2015 et sa revoyure signée le 7 février 2017,

Vu la délibération n°2017/899 du Conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités du 13 décembre 2017 approuvant le Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) du TCSP Argenteuil, Bezons, Sartrouville et Corneilles,

Considérant que le projet de TCSP entre la gare d'Argenteuil, le Pont de Bezons, Sartrouville et Corneilles, dénommé Bus entre Seine, constitue un projet prioritaire pour la commune d'Argenteuil, afin :

- d'assurer un rabattement efficace vers les lignes structurantes du réseau lourd existant (lignes transilien, tramway) et en projets (Tram 11 Express),
- de permettre l'accès aux centralités du territoire et aux pôles d'emplois,
- de développer une infrastructure de transport fiable, capacitaire et accessible permettant de limiter le développement de la voiture particulière,
- d'accompagner le développement urbain et économique avec la desserte des secteurs de projet (Porte Saint-Germain/Berges de Seine),
- de requalifier les espaces publics au profit des transports en commun et des modes actifs : renforcement des déplacements cycles et stationnement vélos, cheminements piétons lisibles et sécurisés...

Considérant que ce projet a franchi une nouvelle étape le 13 décembre 2017 avec l'approbation par le Conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités du DOCP, qui constitue le support de la concertation organisée par Ile-de-France Mobilités du 19 mars au 23 avril 2018,

Considérant que, suite à l'approbation du DOCP et à l'occasion de la concertation, la Ville tient à réaffirmer son soutien au projet Bus entre Seine et sa mobilisation pour accompagner sa mise au point,

Considérant l'importance pour la Ville de la mise en service de ce projet dès 2025 afin de répondre aux besoins de mobilité des habitants et entreprises d'Argenteuil,

Après en avoir DELIBERE à l'unanimité des votants,

Article 1 : **APPROUVE** la motion de soutien au projet Bus entre Seine avec pour objectif sa mise en service dès 2025.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre cette motion à Ile-de-France Mobilités et aux financeurs des études de définition du projet, la Région Ile-de-France et le Département du Val-d'Oise.

Ainsi délibéré en séance les jour,
mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,




Georges MOTHRON